

Protocole de vote de la commission de prévoyance paritaire

Employeur _____ Contrat n° _____

premier vote vote de remplacement au _____ vote de renouvellement au _____

La commission de prévoyance est élue paritairement par l'employeur et les salariés pour une durée de 4 ans et se compose d'un nombre égal de représentants des employeurs et des salariés (2, 4 ou 6 membres au total). Elle détermine l'organisation des prestations et du financement en choisissant le plan de prévoyance. Elle décide de la répartition des fonds libres issus des excédents, resp. de la rémunération des avoirs de vieillesse, en fonction du taux de couverture individuel et du modèle de prévoyance de la caisse de prévoyance.

Représentants de l'employeur (désignés par l'entreprise)

Les représentants désignés par l'entreprise sont:

Nom/Prénom	E-Mail	Signature	Présidence
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>

Représentants des salariés (élus parmi les personnes assurées)

Les employés votent parmi les assurés les représentants suivants:

Nom/Prénom	E-Mail	Signature	Présidence
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>

Approbation/Confirmation

Les membres de la commission de prévoyance qui ont été votés resp. désignés, approuvent resp. confirment:

- *Le règlement de prévoyance et d'organisation (annexes incl.) et les plans de prévoyance;*
- *Le contrat d'affiliation y compris les dispositions générales du contrat d'affiliation (DCA).*
- *Les membres de la commission de prévoyance ont élu en leur sein un président.*

_____ Date

_____ Signature de l'entreprise affiliée